



Remplacement de chaudière: inciter le propriétaire à remplacer

Par **shrek**, le **28/03/2010** à **23:32**

Bonjour,

Je me suis récemment installé dans un appartement qui contient une chaudière au gaz et j'ai eu malheureusement quelques petits soucis avec cette dernière. J'ai bien évidemment remarqué le problème lorsque j'ai reçu ma première facture au bout de 3 mois, qui m'indique une consommation 3 fois supérieure à la consommation "normale" d'une chaudière "classique". J'ai donc fait venir le technicien pour la visite d'entretien qui m'a indiqué que ce problème était "normal" compte tenu de l'âge de la chaudière (20 ans). Celui-ci a part ailleurs indiqué sur son rapport d'entretien l'état d'une "chaudière vétuste" et qu'il faut "prévoir le remplacement de la chaudière".

Je me suis alors tourné vers le syndic qui m'a dit de faire un devis de remplacement pour ensuite proposer à la proprio de faire les travaux. A ce jour le devis a été fait mais je n'ai pas envoyé les documents au syndic ou à la proprio.

Donc plusieurs questions à ce problème:

- 1 - Est-ce que le diagnostic de performance énergétique pourrait indiquer une telle surconsommation de la chaudière. Faut-il que je le demande à la propriétaire?
- 2 - Est-il possible de demander à la propriétaire de participer à de telle facture (Mon chauffage est au minimum, je ne peux pas consommer moins sauf si je coupe le chauffage...)?
- 3 - Quelles procédures employer pour inciter la propriétaire à exécuter les travaux le plus rapidement ?
- 4 - La propriétaire est-elle en droit de refuser ces travaux?
- 5 - Les frais de remplacement sont-ils à la charge du propriétaire? (Il serait injuste pour moi de payer des frais de remplacement pour 20 ans d'usure...)
- 6 - A-t-elle le droit de me demander de participer à ces travaux?
- 6 - Est-ce vraiment à moi de perdre du temps pour établir des devis ?

N'hésitez pas à me suggérer vos idées, j'ai envie de régler au plus vite ce problème car j'ai déjà beaucoup (trop) donné avec cette chaudière.